RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Programme – Bilan de Compétences
(Information au public)
Document d'information précontractuelle publié sur le site internet
de Ruthy Harros Coaching.

Objectif général du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences est une prestation régie par le Code du travail.
Il permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel cohérent et, le cas échéant, un projet de formation. (Code du travail : articles L6313-1 ; L6313-4 ; R6313-4 à R6313-8 ; L6323-1 à L6323-9 ; D6323-6 à D6323-8)

RGPD, Confidentialité et déontologie

• Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire.
• Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse, qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
• Les personnes chargées de réaliser les bilans sont soumises au secret professionnel (articles 226-13 et 226-14 du Code pénal).
Les dispositions particulières relatives à la confidentialité des bilans et aux contrôles figurent à l'article 3 bis des Conditions générales de vente.

Les informations recueillies dans le cadre du bilan de compétences sont traitées de manière confidentielle, dans le respect du RGPD.
Conformément à l'article R6313-7 du Code du travail, les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits dès le terme de l'action.
Par exception, le document de synthèse peut être conservé pendant trois ans dans les cas prévus par la réglementation.
Les documents strictement nécessaires à la traçabilité administrative, comptable et qualité sont conservés selon les durées légales applicables à ces obligations, sans porter atteinte au principe de confidentialité du bilan.

Conformément au RGPD, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de ses données personnelles, qu'il peut exercer à tout moment en écrivant à : ruthy.harros@yahoo.fr

Publics visés & prérequis

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne majeure engagée dans une réflexion sur son évolution professionnelle.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Une première expérience professionnelle est recommandée afin de permettre une exploitation pertinente du parcours et des outils proposés.

• Publics visés : salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, agents publics souhaitant clarifier leur projet professionnel.
• Prérequis : aucun prérequis académique. Pour les séances à distance : ordinateur/smartphone, connexion Internet stable, caméra, micro/casque.

Adaptations & accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous adaptons le rythme, les supports et les modalités d'échanges selon les besoins. Orientation possible vers des partenaires spécialisés si nécessaire.
Référent handicap : Ruthy Harros – 06 17 36 73 77 – ruthy.harros@yahoo.fr.

Modalités et délais d'accès

• Un entretien téléphonique préalable individuel d'environ 40 minutes est obligatoire et gratuit. Il est proposé pour recueillir vos besoins, présenter le bilan de compétences et notre approche.
• Délai moyen d'accès : 2 à 3 semaines selon les périodes et vos disponibilités.

Financement CPF : le démarrage du bilan intervient selon les délais applicables sur la plateforme Mon Compte Formation.
Financement individuel hors CPF : le démarrage intervient dans le respect des délais légaux de rétractation applicables au contrat de formation professionnelle et, le cas échéant, au droit de la consommation.
Un questionnaire de préparation intitulé 'Attentes préambule' est proposé en amont de l'entretien afin de clarifier les besoins et les objectifs du bénéficiaire.

À l'issue de l'entretien préalable, une proposition adaptée au mode de financement retenu est transmise au bénéficiaire et, le cas échéant, au financeur concerné.

Pour exercer ses droits en matière de données personnelles, le bénéficiaire peut écrire à ruthy.harros@yahoo.fr. Les modalités de paiement et de rétractation figurent dans les Conditions générales de vente.
Les modalités de rétractation et de paiement sont précisées dans les Conditions Générales de Vente et, selon le cas, dans le contrat ou la convention de formation.

Pour les autres financements (entreprise, fonds propres), les délais d'accès sont fixés d'un commun accord entre le bénéficiaire et l'organisme.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Contenu

Le bilan de compétences se compose de trois phases obligatoires, conformément à la réglementation.

1°- Phase préliminaire

– Analyse de la demande et du besoin,
– Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin
– Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan

2° - Phase d'investigation

– Objectifs : Analyser les compétences, aptitudes, motivations et ressources du bénéficiaire. Identifier des pistes professionnelles cohérentes et réalisables.
– Activités : Analyse du parcours pro/perso ; compétences clés (techniques, transférables, comportementales) ; intérêts et motivations ; étude des opportunités (emploi, reconversion).
– Savoir-faire : parcours, réalisations, compétences transférables/spécifiques, potentiels.
– Connaissance de soi : qualités, axes d'amélioration (autoévaluation + 360°), passation/restitution d'inventaires de personnalité.
– Valeurs et aspirations : clarification et hiérarchisation.
– Définition/validation du projet : formulation d'un ou plusieurs projets, recherches documentaires (APEC, Onisep…), analyse du marché (offres d'emploi, réseaux), enquêtes métier si nécessaire permettant d'analyser la faisabilité du projet au regard des besoins socio-économiques du territoire, validation d'un projet réaliste et aligné.
– Approche par scénarios : exploration de plusieurs trajectoires possibles (évolution interne, transition progressive, reconversion, hybridation), afin de sécuriser la faisabilité du projet et d'éviter une projection unique.
– Outils utilisés : questionnaires de compétences, questionnaires d'intérêt professionnel, outils de recherche documentaire.

3° - Phase de conclusion

– Objectifs : Formaliser les conclusions du bilan. Élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du projet professionnel.
– Modalités : Restitution (1 à 2 séances), présentation du projet final et du plan d'action.
– Résultats attendus : Synthèse écrite (projets, compétences, qualités, points de vigilance, plan d'action) + point à 6 mois.

Le document de synthèse est remis et commenté au bénéficiaire lors du dernier entretien. La remise du document de synthèse est constatée dans l'attestation de fin de bilan, signée par le bénéficiaire.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Durée et organisation du bilan

Le bilan de compétences comprend **16 heures d'entretiens individuels avec la consultante**, réparties entre les trois phases réglementaires : préliminaire, investigation et conclusion.
Il est complété par **environ 8 heures de travaux personnels autonomes**, comprenant notamment des questionnaires, des exercices de réflexion et des recherches professionnelles.
Les entretiens sont réalisés en présentiel, à distance ou en format mixte, selon un calendrier défini conjointement avec le bénéficiaire et adapté à ses besoins.
Les travaux personnels, réalisés entre les séances, soutiennent la réflexion et la construction du projet professionnel. Ces temps autonomes ne constituent pas des heures d'accompagnement facturables au titre du CPF.

Modalités pédagogiques

• Accompagnement individualisé : entretiens en présentiel (29, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont) ou à distance, selon les besoins convenus avec le bénéficiaire.
• Supports pédagogiques : questionnaires, grilles d'analyse du parcours, exercices de réflexion et recherches professionnelles adressés par courrier électronique et repris lors des entretiens.
• Synthèse finale : remise d'une synthèse écrite avec conclusions et plan d'action.
Le calendrier des séances est défini et ajusté avec le bénéficiaire selon ses besoins, sous réserve du respect des obligations liées au financement.

Séances en présentiel

Les entretiens se déroulent au 29, Rue de Paris 94220 Charenton le Pont, dans un **lieu calme, confidentiel et propice à la concentration**, garantissant la discrétion, la qualité d'écoute et la protection des échanges.
Ce cadre vise à assurer des conditions optimales de réflexion et de libre expression.

Séances à distance

Les séances peuvent se tenir en visioconférence, notamment par WhatsApp vidéo, Zoom ou Google Meet selon les modalités convenues avec le bénéficiaire. La participation suppose un équipement adapté et une connexion permettant des échanges de qualité.
Les échanges ne sont pas enregistrés. La transmission des supports et des réponses s'effectue principalement par courrier électronique, dans le respect de la confidentialité et des règles de protection des données.

Les documents ne sont communiqués à aucun tiers sans base légale ou autorisation du bénéficiaire. Celui-ci est invité à utiliser un espace privé pour les entretiens et à protéger les fichiers reçus.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Équipement requis : smartphone ou ordinateur avec caméra et microphone, connexion Internet stable, espace calme et confidentiel.

Assistance technique et pédagogique pour les séances à distance. En cas de difficulté technique, le bénéficiaire peut contacter directement la consultante. Lorsque les conditions le permettent, l'échange peut être poursuivi par téléphone ; sinon, la séance est reprogrammée. Les difficultés pédagogiques peuvent être signalées entre les séances et traitées avec la consultante.

Le bénéficiaire peut contacter directement **Ruthy Harros** au **06 17 36 73 77** ou par mail à **ruthy.harros@yahoo.fr** pour toute question ou incident lié au **fonctionnement technique** (connexion, supports en ligne) ou à **l'accompagnement pédagogique** (contenu, suivi des séances, consignes).

L'assistance est accessible pendant toute la durée du bilan, par les moyens de contact indiqués ci-dessus.

Les indicateurs de satisfaction et de résultats sont disponibles et actualisés sur le site internet de **Ruthy Harros** : www.ruthyharros.com (rubrique *Qualité & Indicateurs*).
• Évaluation de l'atteinte des objectifs lors de la synthèse.
À l'issue du bilan, une attestation de présence et un certificat de réalisation peuvent être établis selon les exigences applicables au mode de financement. Le document de synthèse est remis au bénéficiaire.
• Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction.
• Évaluation à 6 mois : questionnaire 'à froid'.
Les résultats issus de ces évaluations alimentent les indicateurs de performance du cabinet, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue Qualiopi

Suivi, évaluation et satisfaction.

• Suivi continu : chaque séance fait l'objet d'un suivi personnalisé et d'ajustements si nécessaire.
• Évaluation intermédiaire : à mi-parcours pour valider la progression.
• Évaluation finale : formalisation du projet et remise de la synthèse.

Assiduité & émargement

La participation aux entretiens est justifiée par un émargement à chaque séance. Les travaux personnels autonomes peuvent faire l'objet d'un suivi distinct ; ils ne sont pas intégrés aux heures d'accompagnement CPF.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Suivi post bilan (à 6 mois)

• Objectifs : faire le point sur l'évolution du projet et la mise en œuvre du plan d'action ; apporter des conseils complémentaires si besoin. Un entretien de suivi à 6 mois est programmé lors de la dernière séance de bilan avec le bénéficiaire.
• Modalités : entretien individuel de 1 heure (présentiel ou distanciel) proposé à 6 mois maximum après la fin du bilan. Analyse des actions réalisées et ajustements éventuels.

Modalités d'accès et de financement

Le bilan de compétences peut être financé selon différentes modalités :
– Compte Personnel de Formation (CPF),
– financement employeur,
– financement personnel,
– ou cofinancement.
Les modalités financières sont précisées dans le devis ou la convention établie en fonction de la situation du bénéficiaire et du mode de financement retenu.

Un démarrage anticipé hors CPF ne peut intervenir que lorsque les conditions légales et contractuelles applicables sont respectées, sur demande expresse du bénéficiaire lorsque celle-ci est requise.

Accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicap

Nos bilans de compétences sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, un échange préalable est proposé afin d'identifier ensemble les aménagements nécessaires (rythme, supports, outils ou modalités de communication) pour garantir un accompagnement confortable et adapté.
Si vous êtes concerné(e), n'hésitez pas à nous contacter directement avant votre inscription pour nous faire part de vos besoins spécifiques ou d'éventuelles contraintes.
Ruthy Harros – Personne référente pour les situations de handicap est votre interlocutrice privilégiée pour toute demande d'information, d'adaptation ou d'orientation vers un partenaire spécialisé.

📞 **Contact direct :** 06 17 36 73 77
📩 **Email :** ruthy.harros@yahoo.fr

Nous nous engageons à étudier chaque situation avec bienveillance et à mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour permettre à chacun de bénéficier pleinement de la prestation, dans le respect des principes d'égalité d'accès et d'inclusion.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Formateurs et consultants

Ruthy Harros Ginor – Psychologue du travail et clinicienne | Coach professionnelle | Consultante en bilan de compétences

Titulaire d'un **DESS de psychologie**, Ruthy Harros Ginor bénéficie de plus de **20 années d'expérience** dans l'accompagnement des personnes, l'analyse des parcours professionnels et le développement des compétences.

Son parcours s'est construit à la croisée de la **psychologie clinique, de la psychologie du travail et de l'accompagnement des transitions professionnelles**.

Elle a exercé dans différents environnements, notamment hospitaliers et professionnels, et développé une expérience dans le recrutement, l'évaluation des compétences, l'outplacement, la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Elle accompagne aujourd'hui des salariés, des cadres, des dirigeants, des indépendants et des personnes en transition professionnelle dans leurs réflexions sur leur évolution de carrière, leur repositionnement ou leur reconversion.

Ses domaines d'expertise comprennent notamment :

- L'analyse des compétences, des aptitudes, des motivations et des aspirations professionnelles ;
- L'identification et la valorisation des compétences transférables ;
- L'accompagnement des transitions de carrière, des reconversions et des mobilités professionnelles ;
- La prévention de l'épuisement professionnel et l'accompagnement après un burn-out ;
- Le développement de la confiance en soi, de l'affirmation professionnelle et de la capacité à prendre des décisions ;
- L'accompagnement des personnes présentant des profils neuroatypiques, avec une attention particulière portée à leurs besoins et à leur environnement professionnel.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Son approche associe les apports de la psychologie du travail, de la psychologie clinique et du coaching professionnel. Elle s'appuie sur l'écoute, l'analyse du parcours, des outils d'exploration des compétences et des motivations, ainsi que sur une démarche d'investigation visant à construire un projet professionnel réaliste et réalisable.
Cette complémentarité lui permet de proposer un accompagnement individualisé, tenant compte du parcours, des ressources, des aspirations et des contraintes propres à chaque bénéficiaire.
Les bilans de compétences sont réalisés dans le respect des trois phases réglementaires, des principes de confidentialité et du libre choix du bénéficiaire concernant son projet professionnel.

Modalités pratiques

• Horaires : flexibles, ajustés aux besoins et contraintes du bénéficiaire (journée/soirée).

Médiation, réclamations

Toute réclamation ou incident peut être signalé à tout moment :
– Par email à : ruthy.harros@yahoo.fr
– Par téléphone au 06 17 36 73 77
– Ou par courrier à : 29 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont
Un accusé de réception est adressé sous 10 jours ouvrés et une réponse est apportée sous 30 jours maximum.
En cas de différend persistant avec un consommateur, la médiation de la consommation est traitée à l'article 7 des Conditions générales de vente. Le dispositif de médiation reste à régulariser.

Financement par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le bilan de compétences est éligible au financement par le Compte Personnel de Formation (CPF), sous réserve du respect des conditions réglementaires en vigueur.
La mobilisation des droits CPF est soumise à un plafond de financement et à des conditions d'éligibilité spécifiques.
Une participation financière obligatoire peut être demandée au bénéficiaire, sauf dans les situations d'exonération prévues par la réglementation.
Lorsque le coût du bilan dépasse le montant des droits CPF mobilisables, un financement complémentaire peut être envisagé, notamment auprès de l'employeur ou d'un autre financeur habilité.
Les montants applicables, les éventuelles exonérations et les modalités de financement sont précisés au bénéficiaire lors de son inscription, conformément aux conditions en vigueur sur la plateforme Mon Compte Formation.

RUTHY HARROS
PSYCHOLOGIE ET COACHING

Financement par l'employeur

Si vous êtes salarié, votre bilan de compétences peut être financé par votre employeur, notamment dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement. Une convention tripartite est établie entre le bénéficiaire, l'employeur et l'organisme prestataire, selon le dispositif applicable.

Financement personnel (hors CPF / hors employeur)

• Contrat de formation professionnelle (C. trav. L.6353-3 à L.6353-7).
• Délai de rétractation : dix jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle, selon l'article L.6353-5 du Code du travail ; le cas échéant, droit de rétractation du Code de la consommation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement.
• Aucun paiement avant l'expiration du délai de 10 jours ; ensuite acompte ≤ 30%, solde échelonné.
• Frais : le tarif pédagogique et les éventuels frais annexes sont précisés avant la conclusion du contrat ; les frais personnels de connexion ou de déplacement éventuels ne sont pas inclus, sauf mention contraire.
Les modalités de rétractation et de paiement sont précisées dans les Conditions Générales de Vente et, selon le cas, dans le contrat ou la convention de bilan de compétences.

Les Conditions générales de vente et le règlement intérieur sont communiqués avant l'entrée en prestation et consultables sur le site www.ruthyharros.com (rubrique Qualité).

Condition d'éligibilité au financement CPF

Pour mobiliser ses droits CPF afin de financer un bilan de compétences, le bénéficiaire ne doit pas avoir bénéficié d'un bilan de compétences financé par un organisme public ou privé au cours des cinq années précédant sa demande, conformément à la réglementation en vigueur.